

Projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Point n°4 : Bilan de la concertation routière

L'Etat a conduit, depuis le 23 mars 2006, en application des dispositions du code de l'urbanisme, une concertation préalable pour la desserte de l'aéroport et les rétablissements de voirie.

Cette concertation s'est appuyée sur un document diffusé à 2500 exemplaires, sur diverses réunions avec les maires et les conseillers municipaux du secteur, sur des rencontres avec les agriculteurs et sur quatre permanences publiques.

Les éléments suivants, proposés en début de concertation, sont maintenus :

1. Concernant la voie de desserte de l'aéroport, une emprise sera réservée dans le dossier de DUP pour rendre possible une route à deux fois deux voies aménagée et balisée afin d'écouler un trafic tourné vers la desserte de l'aéroport et la desserte locale. Cette emprise est compatible avec un accès en tram-train qui la longerait par le nord.
2. Deux échangeurs assureront la liaison avec les RN 137 et RN 165.
3. Deux carrefours intermédiaires sont prévus. Ils seront traités à niveau, sous forme de ronds-points. Le rond-point le plus à l'est facilitera le rétablissement des voiries. Le rond-point central permettra l'accès à l'aéroport et ouvrira un accès pour Vigneux-de-Bretagne.
4. La VC 3 de Notre-Dame-des-Landes sera recalibrée pour ouvrir un accès direct à la RN 137 et au barreau de desserte de l'aéroport.
5. L'impact sur l'agriculture et l'environnement est systématiquement pris en compte dans les réflexions.

Les éléments suivants sont ajoutés suite à la concertation qui a été menée :

1. Au-delà de la desserte de l'aéroport et des rétablissements de voirie, le projet retenu offre à toutes les communes touchées un accès direct au réseau routier structurant.
2. Parmi les différents tracés proposés, le fuseau le plus au nord est privilégié. C'est celui qui a le moindre impact sur l'environnement, l'agriculture et le bâti existant tout en consommant le moins d'espace.
3. Une voie de liaison directe sera réalisée entre l'échangeur de la RN 137 et la RD 326 pour faciliter l'accès de la commune de Grandchamp-des-Fontaines.
4. L'emplacement d'un rond-point sera réservé à l'ouest du barreau. Il facilitera le raccordement de la RD 15 (Fay-de-Bretagne/Le-Temple-de-Bretagne) et le désenclavement de Notre-Dame-des-Landes. Il sera décidé et conçu en fonction du développement souhaité de ce secteur.
5. Une voie de service sera réalisée, à l'arrière de l'aéroport, à l'est. Une partie de cette voie sera ouverte à la circulation locale pour ouvrir directement le hameau de l'Epine sur la VC 3 recalibrée. De là, une nouvelle desserte directe vers la RD 326, franchissant en dénivelé le barreau, est prévue pour les circulations agricoles. Elle pourra compléter l'accès du bourg de Notre-Dame-des-Landes et de l'Epine vers le sud pour les circulations très locales.

Le positionnement précis des différents éléments fera l'objet de concertations, notamment avec les agriculteurs, pendant les études de projet qui se poursuivront au-delà de l'enquête publique.

Par ailleurs, les maires des communes les plus concernées ont souhaité un appui des partenaires pour différents aménagements de voiries à proximité du site.

Ces questions s'inscrivent dans une approche plus large liée au développement de ce territoire périurbain. Une réflexion complète a été conduite sur ce thème par l'AURAN.

Ces réflexions seront poursuivies de manière concertée avec les gestionnaires des ouvrages et des équipements concernés, en cohérence avec les orientations du SCOT métropolitain et des PLU des communes.

Une somme de 10 M€ est inscrite dans le projet pour accompagner ces démarches. Un groupe de travail associant les collectivités locales sera mis en place pour définir les modalités de mise en oeuvre de ce programme.